

UNE ÉTRANGE ET PLAISANTE HISTOIRE L'AFFAIRE CHATILLON-SAINT-JORY A VILLERS-COTTERÊTS

Le 1^{er} décembre 1711, l'Abbé Louis Russaing de SAINT-JORY vient à Villers-Cotterêts pour y régler quelques affaires. Il est gentilhomme ordinaire de S.A.R. Mgr le Duc d'Orléans. Son père est Conseiller du Parlement de Metz, Intendant général du Duc d'Orléans et Grand Maître de ses Eaux et Forêts.

Le Lieutenant des chasses de Villers présente l'abbé à Mlle de Châtillon qui l'invite à venir la visiter. Elle mettra des chevaux à sa disposition et donnera même une chasse en son honneur. Les termes de cette invitation et les jurons qui l'accompagnent étonnent fort M. de St-Jory, mais non ceux qui — comme l'Abbé DANGEAU, Doyen de Villers-Cotterêts — la connaissent bien. D'ailleurs, il nous la présente ainsi :

« Jeanne Geneviève Aubert de Chatillon n'a guère plus de Vingt cinq ans. C'est une grande fille bise et sèche, d'une physionomie ambiguë, d'un maintien équivoque. Elle se présente de bonne grâce, s'asseye de mauvaise façon, danse noblement, marche mal. Elle a ordinairement du bon sens, jamais de raison. Ses gestes, ses paroles, ses actions, tout a l'activité de l'éclair, tout annonce l'orage, le tonnerre, la grêle... »

Et le Doyen de poursuivre :

« Mlle de Chatillon a aussi du penchant pour l'amour, seulement elle éprouve de l'aversion pour la galanterie. Délicatesse, inquiétude, discréption, mystère, petits soins, chansonnettes, billets tendres, toutes les grâces riantes et légères qui accompagnent le véritable amour lui déplaisent mortellement. Elle voulait du brusque, de l'éclat, du bruyant ».

Que nous sommes loin de l'Hôtel de Bourgogne et de Rambouillet et de leurs précieuses ! Il ne s'agit plus de la Carte du Tendre, mais de véritables chevauchées à travers les taillis. Mlle de Chatillon n'est pas Roxane. Pensez-vous qu'une pareille fille puisse inspirer de l'amour ?, de la passion ? C'est pourtant bien ce qu'elle désire. Dès les premières visites, elle veut séduire l'abbé. Il semble que ce soit

une gageure. Elle fera tout pour y arriver et tous les arguments seront bons. Suivons le déroulement de l'intrigue — j'allais dire de l'offensive — racontée par le Juge qui instruisit l'affaire ou l'avocat qui défendit l'abbé :

« Je dois dire à la louange de Mlle de Chatillon qu'elle a sur les beautés les plus parfaites, l'avantage de n'inspirer que des feux légitimes ; on ne s'attache à elle que pour l'épouser. Je n'aspirais point à cet honneur. Je ne cherchais point à lui plaire. Elle sut expliquer mon indifférence et crut qu'elle aurait du mérite à la vaincre. Pour y parvenir, elle me mit en situation de ne pouvoir y résister sans ingratitudé, elle m'offrit son cœur et sa main... »

Cette offre, pourtant directe, ne suffisant pas, notre amazone va y ajouter un autre argument qu'elle estime puissant. Elle fait miroiter sa richesse. Ne possèdera-t-elle pas à son mariage, du chef de sa mère, une rente de 15 à 20 000 Livres ?

« Ce serait faire tort à Mlle de Chatillon que de ne pas remarquer ici, un trait de sa modestie. Elle présumait si peu du pouvoir de ses charmes, qu'elle m'avoua ingénument qu'elle désespérait de m'inspirer une véritable tendresse, persuadée qu'il n'y aurait que son bien qui me mit dans un point de vue agréable. Il est vrai que la reconnaissance ne fit pas dans mon cœur autant de chemin que l'amour faisait dans celui de Mlle de Châtillon. Je jouissais d'un bénéfice affermé 2 400 Livres et j'attendais dans l'état ecclésiastique, de nouvelle grâces qui ne pouvaient me manquer, m'étant promises. Tout ce que m'offrait Mlle de Châtillon me paraissait fort incertain, je ne pouvais m'y résoudre... »

L'Abbé ne se rend pas encore. Mlle de Chatillon va-t-elle échouer ? Non, car ses arguments vont devenir de plus en plus convaincants, mais dans un tout autre domaine :

« Elle employa toute son adresse et son industrie. J'aurais eu mauvaise grâce à me défendre plus longtemps ; je ne résistais plus à Mlle de Chatillon. Tout ce qu'alors, elle exigea de moi de plus difficile fut que j'observerai près d'elle un extérieur vif et passionné. J'ai consommé dans des soins si pénibles tous les moments que j'ai passés avec elle ; mais je ne prétends pas tirer vanité de ma persévération, nous ne nous sommes vus que quinze jours... »

La lutte n'a pas été très longue. L'abbé est un galant homme ; il se rend ; il accepte d'épouser Mlle de Chatillon. Il s'en ouvre au Doyen de Villers-Cotterêts qui essaie vivement de l'en dissuader :

« Avez-vous bien réfléchi M. l'Abbé, avant de prendre votre décision ? Vous désirez épouser Mlle de Chatillon, mais vous portez petit collet et ne le pouvez ! ... »

Qu'à cela ne tienne ! M. de ST-JORY a des amis bien en cour de Rome. Il sera relevé de ses vœux par le Saint-Père. L'abbé Dangeau insiste sur le caractère de la fiancée :

« Pensez-vous qu'elle soit bien appareillée à votre personne ? Elle est fort indépendante et vit seule à Villers-Cotterêts, depuis qu'elle a quitté le château paternel de la Palme... Son caractère est difficile, exigeant, absolu... Ses goûts un peu particuliers pour une femme. ... Vous avez pu constater qu'elle éreinte, chaque jour, un ou deux chevaux sous elle et sous les verdures de notre forêt. Elle dresse des faucons, excelle dans la volerie haute et basse ; elle sert le sanglier à pied ferme, manie le mousquet comme un fantassin ! Si je vous disais que les andouillers des cerfs qu'elle a tués de sa main garnissent les tentures de sa chambre à coucher... »

Le Doyen se fait de plus en plus pressant ; il fait appel à l'orgueil :

« M. de St-Jory ne serez-vous pas gêné par ses habitudes ? Elle tutoie ses gens ; s'arrête volontiers au seuil des auberges pour, sans mettre pied à terre, lamper un coup de pivois ou d'eau de vie ! puis elle jure... Je l'ai entendue jurer « Le Seigneur me pardonne de vous le répéter, je l'ai entendue jurer le tonnerre de Dieu,... les cornes du diable,... les tripes du Pape... ». »

Ce comportement de la Demoiselle ? Mais c'est celui d'une chasseresse et d'une dame de qualité ! L'abbé lui-même aime la chasse. Devant un tel entêtement, le Doyen use d'un dernier argument et de poids :

« Les gens du pays considèrent un certain M. du Rouleau — fils d'un traitant de Soissons — comme le fiancé de Mlle de Chatillon envers laquelle, il est très attentionné depuis un assez long temps... »

L'argument a porté. Sa jalousie éveillée, l'Abbé court demander des explications à sa belle, éclaircir, dit-il, d'affreux soupçons qui pourraient, après mariage, devenir d'affreuses réalités. « Mlle de Chatillon lui proteste qu'elle n'a jamais aimé M. du Rouleau et qu'elle avait rompu tout commerce avec lui. Tout cela affirmé avec les serments, les démonstrations les plus naïves, les plus tendres, les mieux faites pour rassurer. Tranquillisé, l'Abbé met au courant sa famille qui lui ordonne de rentrer à Paris. De son côté, Mlle de Chatillon écrit, le 19 Décembre, une lettre à M. de St-Jo-

ry, une autre à Mme de St-Jory, pour lui assurer d'avoir trouvé un mari tel qu'elle le désirait et une famille agréable et charmante, pour laquelle elle a le plus grand respect. Toujours le 19 décembre, elle envoie une nouvelle lettre à M. de St-Jory. La voici :

« Monsieur,

Pour cette fois, et contre ma coutume, ma crainte a prévalu sur mon plaisir. Je me prive de celui que j'aurais eu à retenir M. votre fils, encore ici, mais l'appréhension de vous déplaire en prolongeant son absence me fait consentir à son départ. Tenez m'en compte, je vous prie, puisque j'y ai beaucoup de mérite. Il est juste que vous soyez instruit de la conduite que nous avons eue tous les deux. Premièrement, nous nous sommes toujours trouvés d'accord ; il ne m'a pas été possible de rien refuser, ainsi votre fils doit être fort content de moi, je ne le suis pas moins de lui puisqu'il m'a appris des choses que je ne savais pas et qui sont fort utiles. Il vous les dira s'il le juge à propos. Pour moi, je veux vous marquer le profond respect.

Chatillon de St-Jory

Ces lettres et surtout la troisième sont bien faites pour inspirer la plus grande inquiétude aux parents d'un prêtre. M. de St-Jory ordonne de nouveau à son fils de regagner Paris d'urgence. La fiancée, vous venez de le voir, accepte de laisser partir l'Abbé. Mais pour effacer complètement les soupçons sur sa vie passée et peut-être même future, lui propose de signer une promesse réciproque de mariage :

Promesse de mariage

« Nous soussignés Louis Russaing de St-Jory et Jeanne Geneviève Aubert de Chatillon reconnaissions devant Dieu, nous être pris pour légitimes époux et nous engageons mutuellement notre foi, promettant de nous présenter à la Sainte Eglise pour y célébrer notre mariage et de passer contrat quand l'un le requerra de l'autre, sous peine de trente mille Livres de Dommages et intérêts pour celui qui voudrait se dédire, attendu que pour nous unir ensemble, nous avons de part et d'autre, refusé des partis qui nous convenaient. Fait à Villers-Cotterêts le 28 Décembre 1711 ; Signé

Louis Russaing de St-Jory ; Jeanne Geneviève Aubert de Chatillon.

Fait en double entre nous.

C'est l'abbé, précise le Juge, qui fit ajouter le dédit des 30.000 Livres. Bien que favorable à cette union, M. de St-Jory a été « alarmé » par les termes de la dernière lettre de sa future belle fille, et, lors du retour de son fils, le lui dit sans ambages :

« Il semblait qu'on devait tout craindre d'une fille qui, à l'âge de vingt cinq ans, ignorait tout des devoirs de la pudicité... Il en inférait de la conduite présente de Mlle de Chatillon qu'elle en aurait une encore plus irrégulière à l'avenir. »

En quoi, malgré les dénégations de son fils, il se montrait bon prophète. Les deux fiancés échangent une correspondance brûlante, jusqu'à ce que, par un ami demeuré à Villers-Cotterêts, l'Abbé apprend que le Sieur du Rouleau est revenu auprès de Mlle de Chatillon, qu'il

« la visite à toute heure, chaque jour. C'est bien simple, on les rencontre ensemble, en forêt, à la chasse, en excursion et Mlle de Chatillon a même présenté M. du Rouleau à son père, au château de la Palme..»

Aussitôt, M. de St-Jory écrit à sa fiancée, avec d'abord, dit-il, circonspection ; puis lui adresse des reproches nuancés, il ne veut pas encore la heurter et, enfin, avec véhémence ! Les réponses de la demoiselle ne laissent place peu à peu à aucune équivoque. Les voici :

« 28 Janvier,

A l'égard des reproches que tu me fais sur M..., je ne suis pas dans le cas de les mériter, puisque j'ignorais sa venue ; peut-être a-t-il entendu parler de mes nouvelles amours et qu'il vient lui-même en apprendre la vérité. Il est à plaindre de n'être pas venu plus tôt recevoir les assurances de ma tendresse ; je ne puis m'empêcher d'en avoir pour un amant aussi constant qu'aimable. Adieu, car je sens déjà ton dépit de ce petit aveu ; je suis ta femme.

Chatillon de St-Jory

puis le

« 18 Février,

En grâce, reprenez votre colère, elle me plaît mieux, mille fois mieux que les assurances que vous me faites de n'être jamais qu'à moi ; elle a un certain vif que j'aime à la fureur ; s'il ne tient pour vous y mettre qu'à vous en fournir les sujets, vous n'en manquerez pas, je ferai plutôt l'impossible. Je vous remercie, Monsieur, de ce que vous voulez bien faire pour me plaire, mais je vous en quitte, je ne veux plus désormais de vous ni complaisant, ni amoureux, je ne vous sou-

haite plus qu'en colère. Adieu, j'apporterai tous mes soins à vous en procurer tous les jours de nouveaux sujets. Je n'en suis pas moins pour cela, Monsieur, votre très humble servante.

Chatillon

Il n'est plus question de tutoiement, de femme, de St-Jory, mais de menaces. Et, enfin, sans date, sans signature :

« Je vous ai aimé un jour et demi à la folie, pas un moment de plus. M. du Rouleau que je prie de vous le marquer ne veut pas s'en charger, je vous en instruis moi-même. Adieu ! »

L'abbé a compris : c'est la rupture ; il n'écrira plus. Le bon sens et la prudence eussent voulu qu'il en restât là et considérât cette idylle comme une « bonne fortune ». Mais son informateur, un certain Dubois, toujours à Villers, lui apprend que :

« M. du Rouleau habite maintenant chez Mlle de Chatillon, oui, au pire scandale de tout le pays ! Il y a même amené deux laquais, ses chevaux et un vautrait pour chasser le solitaire ! Et, à ce qu'on dit, et pour sûr que c'est vrai, il va épouser la Demoiselle à l'église dans des jours qui viennent... ! »

St-Jory décide d'agir, il fait opposition au mariage entre les mains du Doyen de Villers-Cotterêts. Desormais vont commencer des procès qui nous vaudront de connaître cette histoire.

La Demoiselle riposte en assignant son ancien fiancé à l'Officialité de Soissons, dit le juge, de Paris dit l'avocat. Peu importe, Mlle de Chatillon perd son procès ; elle est même condamnée à 15 Livres d'aumônes. L'Officialité n'a pas à connaître d'une promesse de mariage d'un homme voué au célibat, par des vœux solennels et renvoie les parties devant les juges séculiers pour trancher la question des dommages et intérêts. L'abbé interjette appel à la primauté :

« Cela pour donner le temps à Mlle de Châtillon de réfléchir à l'importance de mes droits sur sa fortune, persuadé qu'elle me proposerait un accommodement pour mes dommages et intérêts... »

En quoi il se trompe lourdement et la riposte ne se fait pas attendre. La Demoiselle l'assigne de nouveau et, déclarant par acte authentique qu'elle était grosse de cinq mois des œuvres d'un autre, demande la levée de l'opposition ou le paiement des 30 000 Livres. Non seulement de St-Jory fait défaut, mais de nouveau fait appel. Il ne dispute plus Mlle

de Chatillon à M. du Rouleau, elle est déshonorée, mais il veut les 30 000 Livres.

Ce désir le perdra. Que n'écoute-t-il les conseils de sa famille, de ses amis, de son avocat, de M. du Rouleau même ! La demoiselle s'impatiente. Elle porte l'affaire au Châtelet de Paris et exige maintenant la réalisation de la promesse de mariage. L'Abbé l'épousera dans les huit jours ou paiera les 30 000 Livres. Elle pousse même l'outrecuidance et l'ironie jusqu'à écrire à M. de St-Jory père, en ces termes :

« Monsieur,

Votre fils se réclame de ses droits, il invoque ma signature que je puis laisser en souffrance. Je suis prête à faire célébrer notre mariage et l'en requiers. Il n'y saurait rien perdre, puisque, grâce à son abandon, je suis à cette heure enceinte de cinq mois des œuvres de M. du Rouleau. Il aura une femme aimable, en un glorieux état, un enfant pour le moins et votre honorable famille en sera plus florissante. Laissez-moi vous marquer de nouveau le sincère respect avec lequel je suis, Monsieur, votre servante.

Chatillon de St-Jory

L'autorisation du Saint-Père n'est pas arrivée. M. de St-Jory ne veut pas, ne peut pas épouser son ancienne fiancée. Mais la promesse qu'il a signée existe. Il ne s'agit plus maintenant d'exiger, mais de se défendre. C'est le but du « Mémoire de Maître Pillon ». Ce dernier examine quelques points de droit ou plutôt mentionne des coutumes et termine son « Mémoire » par une citation latine : un proverbe de Salomon, dit-il. En réalité, cette citation n'est ni très exacte, ni de Salomon, mais est extraite du Verset II du Chapitre 42, de « L'Ecclésiastique » de Ben de Sira qui vivait au 2ème siècle avant Jésus Christ. Je remercie vivement M. Lanier, Doyen de Villers-Cotterêts qui a bien voulu en rechercher la référence, le texte exact et m'en donner la traduction :

« Sous bonne garde tiens une fille effrontée de peur qu'elle ne t'expose à la risée de tes ennemis. »

L'avocat sait que la cause est perdue. Il fait remarquer à l'Abbé qu'il aurait mieux valu laisser s'accomplir le mariage, pour pouvoir réclamer à bon droit les 30 000 Livres et lui conseille de nouveau de ne plus plaider.

La fin de l'histoire nous est donnée par le juge. L'Abbé s'entête, se lance dans la chicane, perd son bénéfice, endette père et mère de 45 000 Livres pour essayer d'en gagner 30 000. Lors du dernier procès, il s'entend dire par les avocats de la partie adverse :

« Vous avez tous les torts. Vous déshonorez le clergé français par votre mauvaise foi et votre rapacité. Vous êtes indigne de la riche alliance à laquelle Mlle de Chatillon daigne encore consentir. Vous êtes disqualifié comme prêtre et comme gentilhomme... »

Les Juges partagent cette opinion et rendent le jugement suivant :

« L'Abbé de St-Jory est condamné à payer le dédit des 30 000 Livres. Les dépenses du procès sont à sa charge... »

Mlle de Chatillon aura, en outre, le droit de le faire enfermer à la Conciergerie jusqu'à paiement complet des 30 000 Livres, intérêts compris... »

Et la plaignante ?

« Au seizième mois de sa grossesse, je dis bien seize mois, elle tua son centième dix cors. Car, aussi bien, elle n'eut jamais d'enfant et peut-être s'était-elle calomniée pour ennuier l'Abbé. A la demande de M. de St-Jory père, le Duc d'Orléans, futur Régent, paya les dettes de l'Abbé et versa aussi 20 000 Livres à Mlle de Châtillon qui accepta de laisser libérer l'Abbé, après un mois d'emprisonnement à la Conciergerie et le tint quitte des 10 000 Livres restantes... »

Quant au pauvre Abbé, à sa sortie de prison, il eut la désagréable surprise de recevoir du pape, Clément XI, une lettre le relevant de ses vœux ecclésiastiques et lui accordant sa bénédiction, pour lui et Mlle de Chatillon, devenue Madame du Rouleau. De chagrin, le malheureux se fit soldat, partit pour la guerre et fut tué devant Phillipsbourg en 1734.

J'ai beaucoup usé de citations, trop sans doute, mais j'ai pensé qu'il vous serait plus agréable d'entendre parler les personnages plutôt que moi-même. Et je terminerai, un peu à la manière de Pierre Benoît, en vous disant : « Ainsi finit le ci-devant Abbé Louis Russaing de St-Jory pour s'être laissé séduire par la fougueuse Mlle de Chatillon et avoir voulu en tirer de l'argent. »

Léon VERGNE, communications :
Société Historique de Villers 8-11-1969
Congrès de la Fédération à Soissons - 23-5-1970

P.S. — Les citations ont été relevées avec l'orthographe moderne.

Bibliographie : 1.- « Vieilles Justices » Ch. Flor O'SQUAI
Bibliothèque Nationale 8° F. 24291
2.- « Mémoire de M^e PILLON, Avocat »
Archives de l'Aisne J 1327 - Laon